



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2016
Membres en exercice : 15

L'an deux mille seize et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE M-Elise, CARLES. M, COLLAS. E, DAAN.T, BARASCUT V
Mrs ACHER. J, ANDRIEUX. P, ASTIER. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D,
TIECHE. M, THARAUD. D.

Absents excusés : Mme DURAND. P, Mr CONNAC. J

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 19 janvier 2016
- 2 – Opération façade
- 3 - Convention « Mise en place d'un verger de sauvegarde »
- 4 – Coupe de bois forêt communale
- 5 – Occupation du domaine public vide grenier
- 6 – Dénomination de lieux publics
- 7 – Financement des travaux de la Grand'Rue
- 8 – Subvention exceptionnelle OCCE
- 9 - Remplacement chaudière Mairie demande de subvention
- 10 – Régularisation chemin du Bouïs
- 11 – Plan de lutte phytosanitaire demande de subvention
- 12 – Projet « Domaine de Lunas »
- 13 – Election d'un Adjoint au Maire
- 14 – Questions diverses

1 – Approbation du conseil du 19 janvier 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 – Opération façade

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles propose à l'ensemble des communes membres d'adhérer à l'opération « COLORONS LE PAYS » ; opération qui permet de subventionner la rénovation des façades de bâtiments anciens présentant un intérêt patrimonial sur un périmètre clairement établi.

Avec la création de la Communauté de Communes Grand Orb, cette dernière a souhaité s'inscrire dans cette opération afin d'en faire profiter l'ensemble des communes du territoire intercommunal.

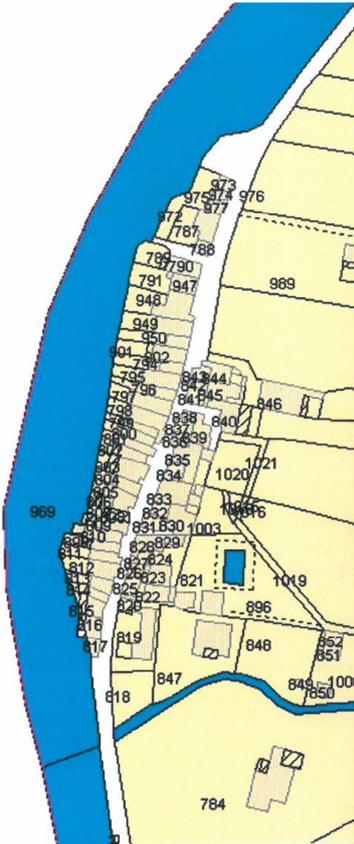
Ainsi, par délibération en date du 1^{er} octobre 2015, le conseil communautaire a entériné son adhésion au dispositif d'accompagnement intitulé « Colorons le Pays » et a débloqué 10 000 € de crédit pour l'exercice 2015. Cette enveloppe sera revenue par le Conseil Communautaire annuellement.

Afin de permettre à la Commune de Lunas de pouvoir bénéficier de ces subventions, il est nécessaire d'adhérer au dispositif et d'autoriser la Communauté de Communes à porter cette opération pour le compte de la commune de Lunas.

Le périmètre concerné est celui délimité sur la carte ci-dessous.

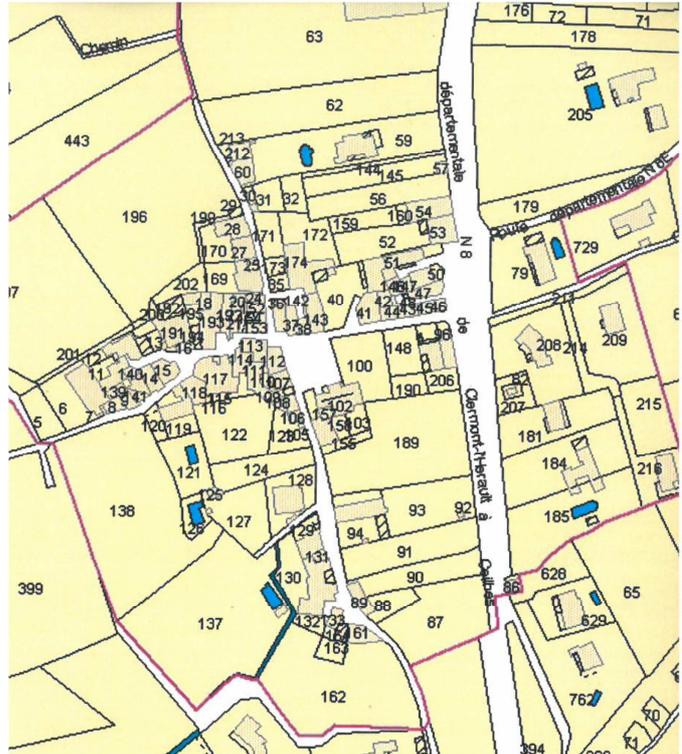
Hameau de Taillevent :

Rue principale

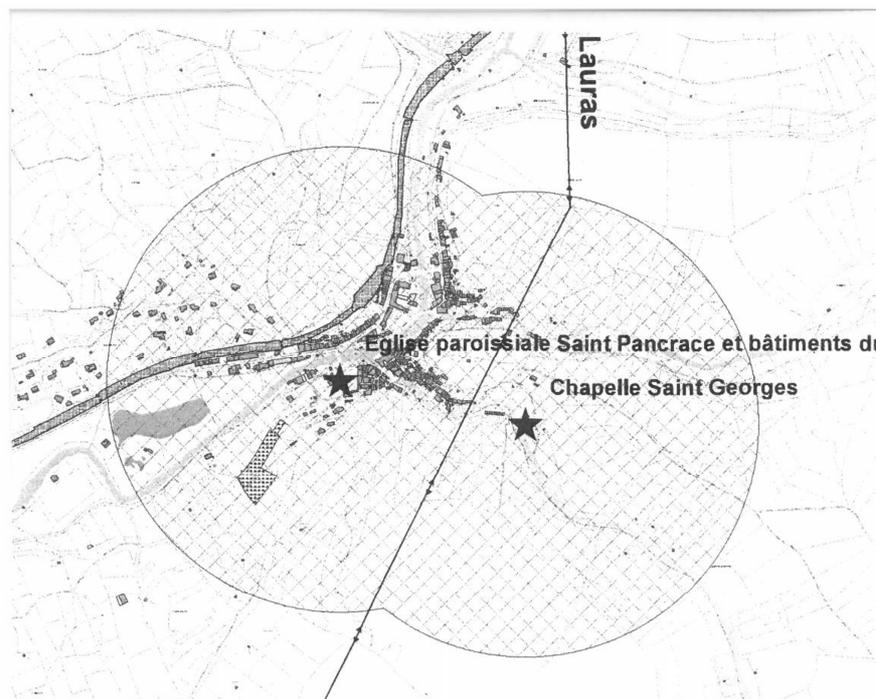


Hameau de Caunas :

Route de Dio du n° 10 au n° 24, la Grand Rue
Chemin du Bouscaillou, Place de l'église, Rue
de l'église jusqu'au n° 14, Chemin de la Prade.



Bourg de Lunas : Périmètre de protection de 500 m autour des monuments historiques (église St Pancrace et Chapelle St Georges).



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Il est décidé à l'unanimité :

- L'adhésion à l'opération « COLORONS LE PAYS » portée par le Pays Haut Languedoc et Vignoble,
- L'approbation du portage de cette opération par la communauté de Communes Grand Orb
- La validation du périmètre concerné par ce dispositif.

18 h 50 Mme BARASCUT Véronique rejoint l'assemblée

3 – Convention « Mise en place d'un verger de sauvegarde »

Monsieur le maire indique présente une proposition de plantation de vergers de pommiers de sauvegarde de variétés anciennes et de les disposer dans le prolongement du lac de la Prade entre les habitations et le Gravezon faite par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc dans un but environnemental et pédagogique. Il propose de signer une convention de partenariat pour la mise à disposition d'arbres certifiés.

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à signer la convention avec le PNRHL pour la mise en place d'un verger de sauvegarde des variétés anciennes de pommes.

4 – Coupe de bois forêt communale

En application de l'aménagement forestier approuvé en 2008, après entrevue avec l'ONF, Monsieur le Maire propose de mettre en vente une coupe de bois en nature de Châtaigniers, Cèdres et Douglas, dans la forêt communale de Lunas.

La coupe de bois envisagée concerne les parcelles 1p 3p 4p 6p lieu-dit « Le Causse », sur une superficie de 53.36 ha.

La coupe se fera sur une surface de 22.77 ha.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire, et demande à l'Office National des Forêts de procéder à la vente d'une coupe de bois.

5 – Occupation du domaine public vide grenier

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de l'association APELJ représentée par sa présidente madame Sandrine MARTINEZ tendant à occuper le domaine public afin d'organiser le vide grenier annuel.

Les exposants seront installés essentiellement sur les lieux suivants : La place Théophile MAUREL, l'avenue des Platanettes, le Pont de l'église, la place de l'église, le boulodrome, le parking du cimetière et le chemin de Reirigardi à l'occasion du « vide grenier » annuel qui aura lieu le 16 mai 2016.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un favorable à ce que cette association organise le vide grenier annuel et occupe le domaine public le lundi 16 mai 2016, précise qu'aucun professionnel ne participera à cette manifestation.

6 – Dénomination de lieux publics

Monsieur le maire indique qu'il a reçu en mairie plusieurs propositions afin de renommer plusieurs lieux dans le bourg de Lunas, à savoir :

- Le pont de l'église, « **pont Hippolyte Charamaule** » hommage à Hippolyte Charamaule qui en assuré la quasi-totalité du financement.
- La rue qui longe le jardin du presbytère, depuis Reirigardi jusqu'à l'allée du cimetière, « **rue André Mialane** », cette portion mène au caveau Mialane,

- Le chemin de Pancrace menant à l'école, « **rue Max Fourestier** », initiateur de la première classe transplantée, à la neige, en 1953, avec une classe d'enfants d'une banlieue parisienne défavorisée.

- Quai le long du ruisseau de Nize, entre le pont de Roubly et le seuil en amont, « **Quai Jeanine et Lucien Osouf** ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renommer les lieux cités ci-dessus.

7 – Financement des travaux de la Grand'Rue

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Mas, 1er adjoint, qui rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000.00 euros. Mr Tièche présente également l'avancement du chantier.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir cet offre de 200 000 euros sur 20 ans au taux de 2.03% pour le financement des travaux.

8 – Subvention exceptionnelle OCCE

Monsieur le maire indique que madame la Directrice de l'école de Lunas a demandé une subvention exceptionnelle de 50 euros afin de financer l'achat de tee-shirts aux élèves participant au spectacle de choral.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder à l'école de Lunas une subvention exceptionnelle de 50 euros.

9 - Remplacement chaudière Mairie demande de subvention

Monsieur le maire indique que la chaudière de la mairie ne fonctionne plus et qu'il convient de la changer.

Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, cette dépense peut bénéficier de subventions auprès de Hérault Energie.

Suite à la réception de plusieurs propositions le devis de l'entreprise Philippe Goslin pour un montant de 11504.02 euros HT est retenu. Monsieur le maire propose de monter de demander une subvention pour cette affaire.

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à demander une subvention auprès de Hérault Energies afin de procéder au changement de la chaudière de la mairie et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

10 – Régularisation chemin du Bouïs

Monsieur le maire indique que suite à la demande de Mr Breil Claude propriétaire de la parcelle AC 17 demandant la régularisation de la situation auprès du cadastre afin de dissocier de sa parcelle la bande de terrain, cédée gratuitement à la commune, située au sud ayant servie à l'élargissement de la route.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'autoriser monsieur Rivière Daniel à prendre en charge ce dossier et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

11 – Plan de lutte phytosanitaire demande de subvention

Monsieur le maire indique que dans le cadre du Plan Ecophyto et dans un objectif d'amélioration de la qualité de nos cours d'eau, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc souhaite accompagner les collectivités de son territoire dans l'amélioration de leurs pratiques en termes d'utilisation des pesticides et d'entretien des espaces verts communaux.

La loi du 6 février 2014 revu le 17 août 2015 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2017, impose désormais un calendrier très contraint dans la marche vers le « zéro phyto », enclenchée lors du Grenelle de l'Environnement.

A cet effet, les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse proposent un appui financier aux collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche avec une aide maximale de 70 à 80 %.

Monsieur le maire présente un devis du CPIE du Haut Languedoc d'un montant de 7650 euros TTC comprenant un plan de désherbage et d'outils de sensibilisation pour la population et les scolaires. Il demande au conseil municipal de valider ce devis et de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches pour obtenir les subventions

A l'unanimité le conseil accepte les propositions ci-dessus.

12 – Projet « Domaine de Lunas »

Monsieur Tièche présente le projet « Domaine de Lunas » qui propose de créer une résidence de loisirs de plein air qui serait ouverte toute l'année sur le terrain situé route de reirigardi appartenant actuellement à la commune.

Afin de faire avancer leur projet, monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer une promesse de vente pour les parcelles de terrain cadastrées AC 168-170-171-213-214-215-216-217-538 pour la somme de 20 000 euros, avec pour clause suspensive la réalisation du projet. En outre une convention de partenariat avec les porteurs de projet sera signée pour l'aménagement des abords du site.

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à signer un compromis de vente pour les parcelles AC 168-170-171-213-214-215-216-217-538 pour la somme de 20000 euros avec pour clause suspensive la réalisation du projet.

13 – Election d'un Adjoint au Maire

Monsieur le maire propose, comme le code général des collectivités territoriales l'autorise, l'élection d'un 4^{ème} adjoint auquel il confierait une délégation de suivi des chantiers importants de la commune. Il propose la candidature de Michel Tièche.

Mme Véronique Barascut regrette qu'aucune femme ne soit maire adjoint.

Après discussion il est décidé à l'unanimité la création d'un poste de 4^{ème} poste d'adjoint.

ELECTION D'UN 4^{ème} ADJOINT
--

Monsieur le maire propose la candidature de Mr Michel TIECHE Michel et demande s'il n'y a pas d'autre candidat. Aucun autre conseiller ne se présente. Passage à l'élection.

Nombre de votants	: 13	Nombre de bulletins	: 13
Michel TIECHE	: 12	Blanc	: 01
Nuls	: 00		

Monsieur Michel TIECHE est élu 4^{ème} Adjoint

14 – Questions diverses

M. Mas rend compte de la dernière réunion du conseil communautaire de Grand Orb. M. Le Maire précise que les conseillers municipaux seront destinataires des comptes rendus des conseils communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.